



L'évaluation des écoles suscite la méfiance des enseignants

Dans le cadre de la loi de 2019 «Pour une école de la confiance», le dispositif d'évaluation des établissements scolaires démarre doucement. Les enseignants et les inspecteurs, débordés, sont réticents à s'y plier et craignent que ces évaluations entraînent un classement entre les écoles.

«Boucler ça en cinq ans, on n'y arrivera pas, sauf si on fait du grand n'importe quoi. Si c'est pour faire de ce dispositif un pur objet technocratique, ce sera sans nous», lâche Patrick Roumagnac, secrétaire général du SI.EN-Unsa. La position de son syndicat, le premier chez les inspecteurs de l'Education nationale, est claire : il ne prendra pas part aux évaluations d'écoles.

Cette mesure, inscrite dans la loi de 2019 «Pour une école de la confiance», prévoit qu'environ 20% des établissements scolaires français soient évalués chaque année, donc que chacun y passe tous les cinq ans. Charge d'abord aux personnels, aux parents et aux élèves d'auto-évaluer les points forts et les axes d'amélioration de leur école, selon une grille propre à chaque établissement, basée sur les recommandations du Conseil d'évaluation de l'école, créé pour l'occasion. Puis, trois ou quatre évaluateurs extérieurs (directeur d'école d'une autre circonscription, inspecteur, élu local, représentant de parents d'élèves...) viennent confronter cette auto-évaluation à leur propre analyse. Le tout doit permettre de définir le projet d'école, feuille de route de l'établissement. Objectif : «Améliorer l'apprentissage des élèves, leur bien-être à l'école, et améliorer le service public d'enseignement», résume Béatrice Gille, présidente du Conseil d'évaluation de l'école, un organisme rattaché au ministère de l'Education nationale

Les collègues ont ouvert le bal des évaluations l'an passé et celles-ci poursuivent leur route, les écoles primaires s'y mettront à partir de septembre, après une première expérimentation dans quelques établissements depuis le début de l'année. Dans l'enseignement du premier degré, ça coince. Si les inspecteurs sont plutôt séduits par le principe, ils craignent une logistique intenable pour le mettre en place. «Permettre aux enseignants d'avoir un regard sur leur école, avoir des éléments objectifs et pas uniquement affectifs, c'est positif, défend Patrick Roumagnac. Mais c'est une charge de travail considérable.» Début mai, la Cour des comptes jugeait dans un référé les missions des inspecteurs des premier et second degrés (évaluation et accompagnement des enseignants, contrôle de l'instruction en famille...) trop «morcelées» et appelait à les recentrer. Pas à en ajouter.

L'utilité du dispositif contestée

Les enseignants aussi témoignent de leur réticence, voire de leur hostilité. Fin juin, une intersyndicale a appelé à «l'arrêt définitif de ces évaluations d'écoles» et plusieurs boycotts se sont organisés dès la phase expérimentale, cette année. A La-Queue-en-Brie (Val-de-Marne), les personnels des trois écoles initialement choisies ont argué du travail colossal que leur demandait la fusion imminente de leurs établissements pour y échapper. Ce qui fut entendu. Mais, «en septembre, il y aura la même opposition», prévient Christelle, enseignante dans cette commune et représentante FO. Parce que, fusion ou pas, l'équipe est débordée et aimerait déjà avoir des remplaçants lorsque des professeurs s'absentent avant de songer à se lancer dans une mission supplémentaire. «Ça demande du temps, mais c'est prévu une fois tous les cinq ans et ça débouche sur le projet d'école», relativise néanmoins Béatrice Gille.

«Comme toutes les écoles devront le faire», celle de Florian (1), dans l'académie de



Normandie, a accepté de se plier à l'exercice dès cette année. «On a pris cela comme un petit pas de côté pour voir un peu ce qu'on faisait et comment on pouvait s'améliorer», explique ce directeur. Techniques d'apprentissage, bien-être de l'élève, fonctionnement de l'école, partenaires..., l'équipe enseignante s'est livrée à l'analyse de sa propre situation, lors de réunions et d'ateliers, avant de recevoir la visite d'évaluateurs extérieurs «très bienveillants». Mais Florian s'interroge : «A quoi servent ces évaluations ? Les efforts à faire, on les connaissait. On a un problème de numérique, mais on n'a pas la main dessus, c'est la mairie. Je ne comprends pas trop la plus-value de la venue [des évaluateurs extérieurs], car on s'était déjà dit les choses entre nous.»

«Usine à gaz»

Au sein de l'académie de Normandie, Catherine (1) a fait partie des évaluateurs, «pour voir un peu comment ça se passait». Finalement, elle ne voit pas cela «d'un bon œil» «C'est une usine à gaz. On ne peut pas s'absenter des journées complètes plusieurs fois dans l'année. Et je ne vois pas bien la finalité de l'initiative, glisse la directrice d'école. Pour évaluer, on s'est appuyés sur les réponses des enseignants et on est passés dans les classes, mais c'est superficiel, en un quart d'heure, une demi-heure, on peut montrer un peu ce qu'on veut.» Conclusion, «on dirait un audit pour une entreprise».

La critique est récurrente. «Le questionnaire parents, on le voit davantage comme un questionnaire de satisfaction, or, on n'est pas une entreprise qui fait des bénéfiques, ni qui rend des services mesurables. Et les conseils d'école jouent déjà ce rôle : les parents peuvent s'exprimer sur les projets pédagogiques qui sont menés», détaille Guislaine David, porte-parole du SNUipp-FSU, syndicat majoritaire dans le premier degré. «C'est important pour n'importe quel service public de prendre en compte l'avis de ceux qui en sont bénéficiaires», rétorque Béatrice Gille.

«L'objectif est de se dédouaner de toutes les responsabilités des problèmes de l'école. Dire "c'est de la faute des équipes" alors qu'on manque de remplaçants, d'accompagnants d'élèves en situation de handicap et de réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. On n'a pas besoin d'évaluation, on a besoin de temps, de confiance et de plus de personnel », plaide David Futerman, enseignant de CM2 syndiqué à la CNT-FTE Paris.

«La confiance viendra»

La plus grande crainte des enseignants : que ces évaluations aboutissent à la mise en concurrence des écoles. Lors de la présentation de son programme de candidat, mi-mars, Emmanuel Macron avait déclaré vouloir «plus de transparence pour les élèves et les parents», en mettant à leur disposition «les résultats de toutes les évaluations». Le président de la République désireait, à terme, assouplir la carte scolaire, faisant craindre un creusement des inégalités scolaires en encourageant les classes sociales les plus favorisées à faire leur marché parmi les meilleurs écoles.

«C'est une évaluation, mais on ne fait pas de comparaison, pas de classement, c'est fait pour l'école, avec l'école», veut rassurer Béatrice Gille. Dans un document fourni par le Conseil d'évaluation de l'école consacré au cadre d'évaluation des établissements, il est précisé que «l'évaluation externe se distingue de l'audit, de l'inspection, du dialogue de gestion ou de pilotage, du contrôle qui constituent une vérification de la conformité à un cahier des charges. Elle est une aide apportée à chaque école, dans sa singularité. En aucun cas, elle n'aboutit à un classement quel qu'il soit.» Le document mentionne aussi que le rapport d'évaluation final n'a pas vocation à être diffusé au grand public.

La présidente du Conseil d'évaluation de l'école estime que la frilosité actuelle à l'égard du dispositif est due à la méconnaissance de ce dernier, encore naissant. «Je pense qu'au fur et à mesure, la confiance viendra. On est très attentifs à ce que ça ne dérape





URL :<http://www.liberation.fr/>

PAYS :France

TYPE :Web Grand Public

► 9 juillet 2022 - 11:33

> [Version en ligne](#)

pas», assure-t-elle. Confiance qu'il ne sera pas simple de gagner tant les cinq années de Jean-Michel Blanquer ont fragilisé les relations des enseignants avec leur ministère de tutelle. Christelle, l'enseignante de La-Queue-en-Brie, demeure méfiante : «Tant que mes obligations de service ne m'obligent pas à le faire, c'est du volontariat.» Ce sera donc sans elle.

